



Financement et surveillance des conseils scolaires par le Ministère

Audit de l'optimisation des ressources de 2017

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Pour évaluer le caractère raisonnable de la formule de financement des conseils scolaires et déterminer si le Ministère dispose de procédures de surveillance efficaces afin de s'assurer que les conseils scolaires utilisent les fonds du Ministère conformément à la loi, aux ententes et aux politiques ministérielles pour obtenir les résultats scolaires souhaités.
- Des intervenants ont transmis à notre Bureau leurs inquiétudes au sujet de la manière dont les fonds pour les besoins spéciaux en matière d'éducation sont attribués et utilisés par les conseils scolaires dans l'ensemble de la province.

Pourquoi cet audit est-il important?

- Les fonds que le Ministère verse aux conseils scolaires totalisent 23 milliards de dollars par année.
- On compte environ 2 millions d'élèves du primaire et du secondaire en Ontario. Au cours de la période de dix ans terminée le 31 août 2016, le nombre total d'étudiants inscrits a diminué de 5 % à l'échelle de la province. Malgré cela, le soutien financier du Ministère pour les conseils scolaires a augmenté de 9 %.
- Au cours de cette même période de dix ans terminée le 31 août 2016, le nombre d'élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation a grimpé de 21 %.

Constatations

- Le dernier examen exhaustif de la formule qu'emploie le Ministère pour établir le financement des conseils scolaires remonte à 15 ans. Le groupe de travail indépendant qui avait effectué cet examen, en 2002, avait recommandé au Ministère d'examiner les repères et de les mettre à jour chaque année, et de procéder à un examen quinquennal plus complet et global de la formule.
- Les subventions au titre de priorités provinciales spécifiques en matière d'éducation ne sont pas toujours attribuées aux conseils scolaires en fonction des besoins réels des élèves. Ainsi, la moitié des fonds réservés aux besoins spéciaux en matière d'éducation est attribuée en fonction du nombre total d'élèves inscrits auprès d'un conseil scolaire, et non du nombre d'élèves de ce conseil qui bénéficient des programmes et des services pour les besoins spéciaux en matière d'éducation. Chaque conseil scolaire accueille une proportion différente d'élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation. D'après nos calculs, 39 conseils scolaires auraient reçu en moyenne 2,9 millions de dollars de plus – et 33 autres auraient reçu en moyenne 3,4 millions de dollars de moins – si les fonds étaient attribués en fonction du nombre d'élèves qui bénéficient des programmes et des services pour les besoins spéciaux en matière d'éducation.
- En 2016-2017, à peine 35 % des 10,9 millions de dollars destinés à des priorités provinciales spécifiques étaient réservés. Même si le Ministère reçoit des conseils scolaires des renseignements sur la façon dont les fonds ont été dépensés, il n'applique pas de procédures suffisantes afin de valider ces renseignements.
- Le Ministère ne vérifie pas si le financement non réservé pour des priorités spécifiques en matière d'éducation (p. ex., une partie du financement pour les élèves qui risquent d'obtenir de faibles résultats scolaires et la totalité des fonds pour la formation en anglais langue seconde) est effectivement consacré à ces priorités provinciales.
- Le Ministère n'analyse pas les dépenses réelles des conseils scolaires à l'échelle de chaque élève ou de chaque école. Notre analyse fait état de différences significatives dans les dépenses par élève et par région, mais aussi entre conseils scolaires d'une même région. Une telle analyse fournirait au Ministère des renseignements supplémentaires sur le fonctionnement des conseils scolaires pour l'aider à prendre des décisions de financement mieux éclairées.
- Depuis au moins l'année scolaire 2008-2009, les résultats en mathématiques des élèves des 3e et 6e années et en mathématiques appliquées des élèves de 9e année sont inférieurs à la norme provinciale. Le besoin pour les éducateurs d'approfondir leur connaissance du programme de mathématiques, leurs aptitudes pédagogiques connexes (des stratégies d'enseignement efficaces) et l'absence de pratiques d'évaluation efficaces sont les principales causes profondes des piètres résultats en mathématiques. Ce n'est qu'en 2016 que la province a accordé 500 millions de dollars aux conseils scolaires pour améliorer les résultats des élèves en mathématiques.

- L'attribution du financement aux conseils scolaires repose en bonne partie sur les données à propos du nombre total d'élèves inscrits que les conseils scolaires fournissent au Ministère, mais ce dernier mène peu d'audits des inscriptions.

Conclusions

- La formule de financement ne répond peut être pas aux besoins des élèves puisqu'elle n'a pas été revue de façon exhaustive depuis 2002.
- Le Ministère n'exerce pas assez de surveillance pour veiller à ce que les fonds réservés accordés aux conseils scolaires soient utilisés aux fins prévues.
- Le Ministère ne s'assure pas que les fonds non réservés destinés aux les priorités provinciales sont effectivement consacrés à ces dernières.
- Les résultats généraux au chapitre de la performance des élèves sont positifs, sauf en mathématiques.

Le rapport est accessible à www.auditor.on.ca